



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél: 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

ARTCR202609

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LOUBIENG,

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'article R.411-8 du Code de la Route
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que l'organisation du 25^{ème} Rallye 4x4 Orthez – Béarn nécessite la fermeture d'une partie des voies communales et des chemins ruraux à la circulation des véhicules le 09 août 2026.

ARRÊTE

Article 1. : La circulation est interdite le 09 août 2026 de 06 h 00 à 20 h 00 à tout véhicule sur :

- Route d'Ozenx sur le chemin de la Carrère au lieu-dit Laubaret
- Chemin de Mounet depuis lieu-dit Légnes à la Route d'Ozenx,
- Chemin de Lasserre dans sa totalité
- Chemin de Mesplaterre (sauf badges riverains)
- Chemin de L'Oustau (sauf badges riverains)

Article 2. : Le stationnement sera interdit le 09 août 2026 de 06 h 00 à 20 h 00 à tout véhicule sur les deux côtés de ces voies.

Article 3. : Pour permettre l'exécution du présent arrêté, des panneaux de signalisation seront mis en place par l'Écurie Orthez-Béarn. Des itinéraires de déviation seront mis en place par l'organisateur du Rallye sous la responsabilité des Présidents de l'écurie Orthez-Béarn et seront soumis à des arrêtés de réglementation de la circulation.

Article 4. : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5. : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez,
- Messieurs les Présidents de l'Écurie Orthez-Béarn,
- Monsieur l'Ingénieur subdivisionnaire de l'Unité Technique Départementale Gave et Soubestre d'Orthez,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mourenx,
- Monsieur le Capitaine du SDIS64 d'Orthez.

Fait à LOUBIENG,
Le 01 juillet 2026.
Le Maire,
LARROQUE Francis.





Mairie de LOUBIENG

Orthez, le 30/06/2026

Objet : Demande autorisation buvettes rallye Orthez/Béarn

Monsieur, Le Maire.

Dans le cadre de l'organisation du 25^e Rallye Orthez Béarn, l'Ecurie Orthez béarn a l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 2^e catégorie.

Cette buvette serait installée le Dimanche 9 août 2026, de 8h00 à 20h00, au sein de la zone publique n°6, sur la commune de Loubieng au niveau du chemin de Lasserre.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'animation et de l'accueil du public lors de cet événement sportif, dans le respect de la réglementation en vigueur relative aux débits de boissons temporaires.

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires applicables, notamment en matière de sécurité, de vente d'alcool et de protection des mineurs.

Dans l'attente de votre accord, nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Adrien El Bounia



Monsieur le maire de
LOUBIENG

Responsable terrain :
EL BOUNIA Adrien
06 47 86 81 53

Orthez le 30/06/2026

Objet : Modification demande d'arrêté de circulation 25^{ème} Rallye Tout Terrain
Orthez Béarn

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition du rallye Orthez-Béarn, nous sollicitons votre bienveillance pour la rédaction d'un arrêté interdisant la circulation et le stationnement durant l'épreuve sur les chemins ci-après :

Le dimanche 09 août 2026 de 6h à 20h sur :

- Chemin d'ozenx : du chemin de la Carrere au lieu-dit Laubaret
- Chemin de Mounet du lieu-dit Légnes à la Route d'Ozenx
- Chemin de Lasserre dans sa totalité
- Chemin de Mesplaterre (sauf badge riverains)
- Chemin de L'Oustau (sauf badge riverains)

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le responsable de la voirie, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Adrien ELBOUNIA

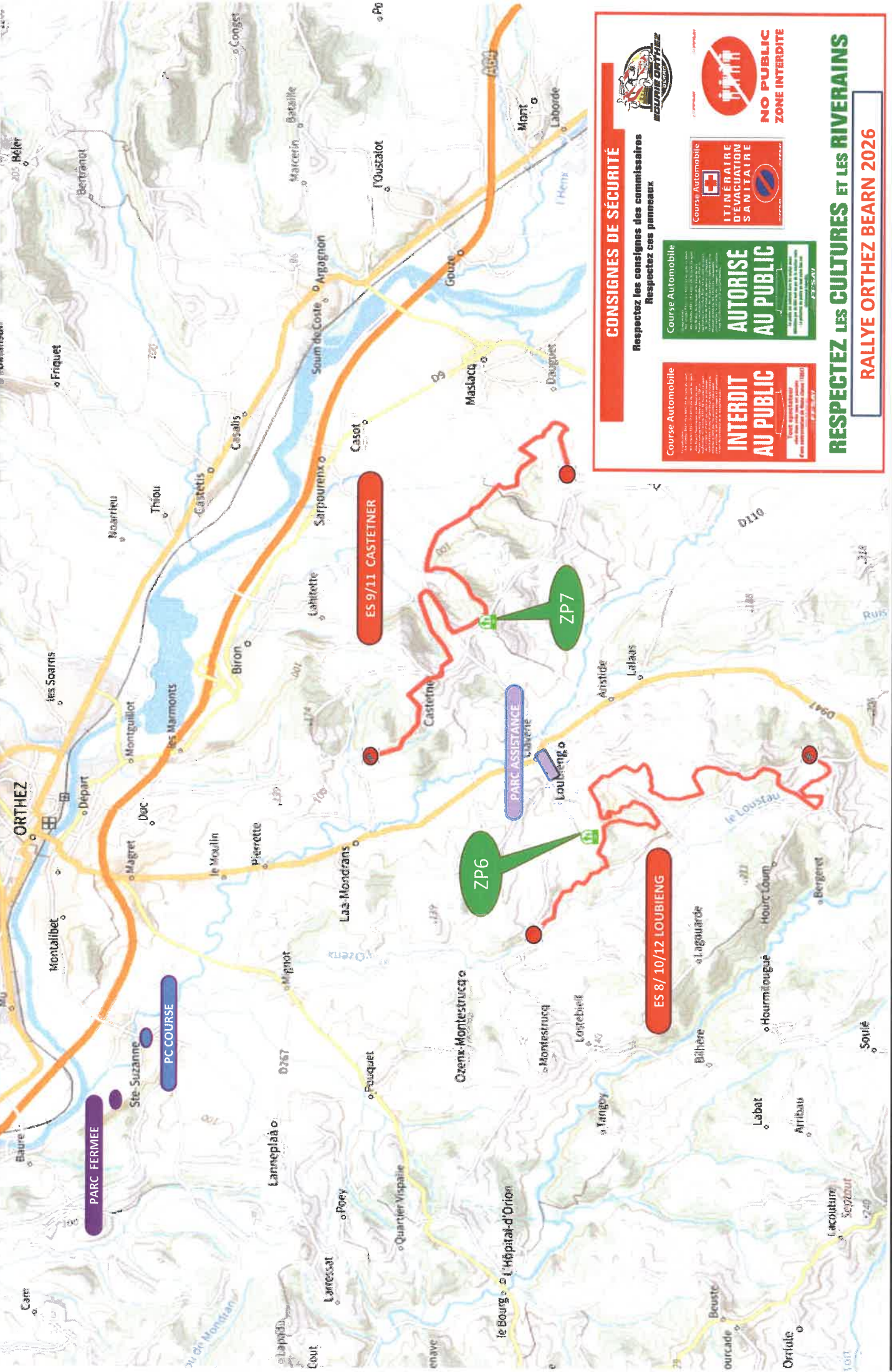


RALLYE TT ORTHEZ-BEARN

CARTE ZONES SPECTATEURS DIMANCHE

ES 8/10/12
ES LOUBIENG

ES 9/11
ES CASTETNER



CONSIGNES DE SÉCURITÉ
Respectez les consignes des commissaires
Respectez ces panneaux

RESPECTEZ LES CULTURES ET LES RIVERAINS

RALLYE ORTHEZ BEARN 2026



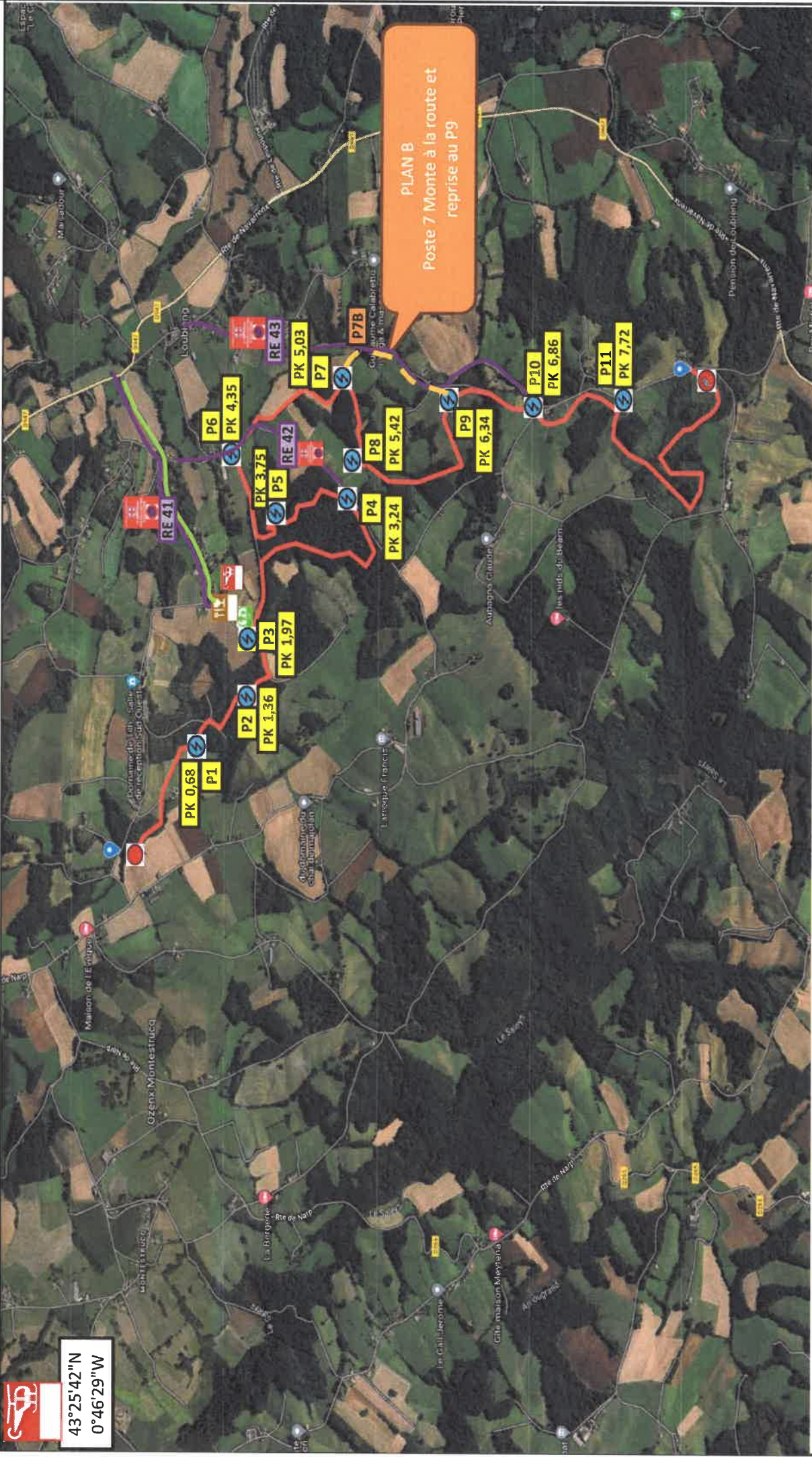
RALLYE TT ORTHEZ-BEARN ES LOUBIENG

N° de l'E.S.
8,10 et 12

Distance de l'E.S.
8,70



43°25'42"N
0°46'29"W



E.S.

Liaison

Route Evacuation

Spectateurs

ECURIE ORTHEZ-BEARN - Association loi 1901- BP403- 64304 ORTHEZ Cedex

Sujet : Rallye Orthez 2026

De : Ecurie orthez <ecurieorthez@gmail.com>

Date : 30/06/2026, 14:49

Pour : commune-de-loubieng@orange.fr

Copie à : el bounia adrien <adrien-elbounia@hotmail.fr>

Bonjour Monsieur Le Maire,

Afin d'organiser notre 25ème rallye Orthez 2026 qui va se dérouler le 7-8-9 Aout 2026, Veuillez trouver en pièce jointe les demandes d'arrêtés et débit de boissons.

Merci de nous répondre pour le 20/07/2026 .

Dans l'attente de votre réponse.

Bonne journée

Sportivement

BERGES Denis

Responsable RTS Ecurie Orthez Béarn

0677827446

--

Ecurie Orthez Béarn

ecurieorthez@gmail.com



— Pièces jointes : —

08.demande arrêté Loubieng.pdf	181 Ko
CARTE DIMANCHE ZONES PUBLICS.pdf	418 Ko
04.Plan LOUBIENG 26.pdf	384 Ko
ZP6 Demande de Buvette Loubieng.pdf	215 Ko